

N° National : 21 4 780 771

Dépôt du : 28 JUIN 2021

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE ET A INDICATION GEOGRAPHIQUE (C.N.I.V.), Association régie selon la Loi du 1er juillet 1901, 12 rue Sainte Anne, 75001 PARIS.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
CABINET DEGRET, Madame Magali CLAIR, 24 place du Général Catroux, 75017 PARIS.



Marque déposée en couleurs.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : Bleu = Pantone 534 C; nuances de rouge, dont le rouge vif = Pantone 7427 C

Classe N° 9 : Publications électroniques téléchargeables ; appareils et instruments scientifiques, photographiques, cinématographiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; alcoomètres ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images ; appareils d'enseignement audiovisuel ; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques ; disques compacts [audio-vidéo], DVD et autres supports d'enregistrement numériques, clés USB ; équipements pour le traitement d'informations, ordinateurs ; logiciels [programmes enregistrés] ; agendas électroniques ; appareils pour l'analyse des aliments ; balances ; doseurs ; appareils pour la distillation à usage scientifique ; étiquettes électroniques pour marchandises ; étiquettes indicatrices de température, autres qu'à usage médical ; appareils de fermentation [appareils de laboratoire] ;

Classe N° 16 : Imprimés, journaux, magazines, revues, lettres d'information, livres, manuels, fiches, albums, publications imprimées, catalogues et brochures, affiches ; cartes géographiques ; produits de l'imprimerie ; cahiers ; calendriers ; carnets ; publications ; prospectus ; enseignes en carton ou en papier ; étiquettes non en tissu ; papeterie, adhésifs (matières collantes) pour la papeterie, autocollants (articles de papeterie) ; crayons ; stylos ; sacs [enveloppes, pochettes] pour l'emballage [en papier ou en matières plastiques] ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; dessous de carafes et de verres, en carton ou en matière plastique ; drapeaux et fanions en papier ; emballages en carton ou en papier pour bouteilles ;

Classe N° 33 : Boissons alcoolisées (à l'exception des bières) ; vins ;

Classe N° 35 : Services de publicité ; services d'organisation d'expositions, de salons, de foires et de toutes manifestations à buts commerciaux ou de publicité ; services d'organisation d'ateliers, notamment de dégustation de vins, et de concours à buts promotionnels avec ou sans distribution de prix ou attribution de récompenses, notamment dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires ; gérance administrative de lieux d'exposition ; services d'organisation de rencontres d'affaires dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires, à savoir mise en relation d'exposants et de visiteurs pour la tenue de réunions commerciales ; services de publicité ; distribution de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; promotion des ventes pour des tiers ; services de présentation et de démonstration de produits et de services dans un but promotionnel ; informations statistiques, d'affaires, commerciales dans le domaine des expositions et notamment relatives à l'organisation d'expositions ; publicité par correspondance, radiophonique, télévisée ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; courrier publicitaire ; location de temps publicitaire sur tous moyens de communication ; location

d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires, y compris sur le réseau Internet ; organisation d'opérations promotionnelles en vue de fidéliser la clientèle ; organisation de campagnes promotionnelles régionales et nationales ; services d'abonnements à des journaux pour des tiers ; services d'abonnements pour des tiers à tous supports d'informations, de textes, de sons et/ou d'images, et notamment sous la forme de publications électroniques et numériques ; services de gestion de fichiers informatiques ;

Classe N° 41 : Services d'éducation, de formation ; services d'organisation d'expositions, de foires, de salons et de toutes manifestations à des fins culturelles ou éducatives ; organisation et conduite de colloques, conférences, congrès, séminaires, symposiums ; services d'animation d'ateliers, notamment de dégustation de vins, dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires, à buts culturels ou éducatifs ; services d'organisation de concours en matière d'éducation, de divertissement, avec ou sans distribution de prix ou attribution de distinctions, dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires ; planification et organisation de réceptions (divertissement) ; services d'édition d'imprimés, journaux, magazines, revues, périodiques, livres, fiches, manuels, albums, catalogues et brochures, affiches, sur tous supports y compris électroniques ; publication de textes autres que publicitaires sur tous supports ; services d'exploitation de publications électroniques non téléchargeables ; services de divertissement, informations relatives aux loisirs ; activités sportives et culturelles ; production de films, de courts métrages, de documentaires, de magazines radiophoniques ou de télévisuels ; montage de programmes radiophoniques ou télévisuels ; services d'organisation et de production de spectacles ; gestion, organisation et administration des affaires commerciales ; travaux de bureau.

Classes de produits ou services : 9, 16, 33, 35, 41.

Marque collective

N° National : 21 4 780 772

Dépôt du : 28 JUIN 2021

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Monsieur Vincent Bourdache, 1, route de pardon / le bourg, 63122 saint genes champanelle.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
KOPO Fabrication Bois, Monsieur Vincent Bourdache, 1, route de Pardon / le bourg, 63122 saint genes champanelle.

KOPO Fabrication Bois

Marque verbale.

Classe N° 19 : constructions transportables non métalliques ; constructions non métalliques ; bois de construction ; bois façonnés ;

Classe N° 20 : Meubles ; objets d'art en bois, cire, plâtre ou en matières plastiques ; étagères ; fauteuils ; sièges.

Classes de produits ou services : 19, 20.

N° National : 21 4 780 773

Dépôt du : 28 JUIN 2021

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Monsieur Clément BRUNO, Quartier la Canal, 83510 LORGUES.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
IP SPHERE, Madame Mazélie PILLET, 34 cours de Verdun, 33000 BORDEAUX.

N° National : 21 4 780 745

PARTIE I

N° National : 21 4 780 758

PARTIE I

N° National : 21 4 780 752

PARTIE I

N° National : 21 4 780 771

PARTIE I

N° National : 21 4 780 754

PARTIE I

N° National : 21 4 780 774

PARTIE I

**Publication du règlement d'usage de la demande d'enregistrement
de marque N° 21 4 780 771**

**REGLEMENT D'USAGE
MARQUE COLLECTIVE****CONTEXTE**

La 'marque' collective Wines of France offre au monde un nouveau regard sur les vins français, avec toutes leurs expressions.

Elle partage naturellement ce que la France a de meilleur : son classicisme exigeant et son goût du travail bien fait. Mais elle fait aussi jaillir ce qu'elle a de plus génial et de plus impertinent : sa capacité à bousculer ses propres codes classiques et ses conventions.

Les vins français, on ne le sait pas toujours, ont dans leur patrimoine les chromosomes de l'inattendu, de l'étonnement, de la découverte incessante et même de l'inconnu dans ce qu'il a d'excitant, d'inspirant, de fascinant et d'audacieux.

La 'marque' collective Wines of France est animée d'une quête d'amélioration continue, et réenchante le vin pour tous les consommateurs avec connivence, parfois dérision et toujours avec esprit. Elle permet l'accès de chacun à l'art de vivre français et à la part de rêve qu'il convoque.

La 'marque' Wines of France sublime des attributs indéniables et unanimement respectés - tradition, authenticité et savoir-faire artisanaux inimitables - et invite les consommateurs à partager le nouvel élan des vins français et à porter sur eux un regard curieux, complice et ouvert. En toute sérénité, confiance, et avec la certitude de la qualité.

En vertu de l'article L715-6 et R715-2 du Code de Propriété Intellectuelle, et sous le numéro 21/4.780.771, la marque collective suivante a été déposée auprès de l'INPI le 28 juin 2021 dans les classes 09, 16, 33, 35 et 41.



Le présent règlement d'usage a pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation de la marque. Il ne donne aucun droit d'usage privatif de la marque au profit d'une Interprofession membre.

Tout usage de la marque vaut acceptation formelle de ses dispositions.

Marque collective – CNIV
Règlement d'Usage
Octobre 2021 - 1/6

Le règlement d'usage est publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

TITULAIRE DE LA MARQUE

Le titulaire de la marque est le Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique, le C.N.I.V., association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée.

Il est formé entre toutes les Interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique qui adhéreront à ses statuts.

L'usage de la marque, en vertu du présent règlement, n'opère pas de transfert de propriété sur la marque.

La marque est la propriété exclusive du C.N.I.V. et son dépôt comme marque ou comme élément de marque par quiconque, même utilisateur autorisé, est strictement interdit.

OBJET DE L'ASSOCIATION

L'objet du CNIV est :

1. D'assurer toutes liaisons et procéder à tous échanges d'information entre les membres ;
2. De concevoir, coordonner, mutualiser et mettre en œuvre toutes actions décidées en commun et notamment toute mission de représentation à caractère national ou international qui pourraient lui être confiées par ses membres, en particulier la défense du modèle des interprofessions viticoles ;
3. De construire et valider les principes d'action en commun sur tous les sujets intéressants les membres dont la mise en œuvre n'est pas assurée par l'association ;
4. De recevoir et gérer tous fonds destinés à l'accomplissement desdites missions ;
5. D'acquérir, louer et gérer directement ou par concession à des tiers, des locaux, établissements et, d'une manière générale, tous biens immobiliers nécessités par ses missions ;
6. D'assurer la représentation des interprofessions des vins à Appellations d'Origine et à Indication Géographique en justice.

Cet objet est défini à l'article 4 des statuts.

REPRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le CNIV est représenté en justice et dans les actes de la vie civile par son Président, son délégué ou son Directeur, sur délégation du Président.

CONDITIONS D'AFFILIATION AU CNIV

Le CNIV est composé des membres adhérents qui doivent bénéficier d'une reconnaissance en tant qu'Interprofession du secteur des vins à AOP ou IGP. La demande d'adhésion doit être adressée au Président du CNIV. Elle doit être accompagnée de la délibération de l'Assemblée générale ou d'une instance délibérative compétente approuvant cette demande. La demande d'adhésion est soumise à l'examen du Conseil exécutif du CNIV et à la décision de son Assemblée générale.

Marque collective – CNIV
Règlement d'Usage
Octobre 2021 - 2/6

Le règlement d'usage est publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

L'adhésion d'un nouveau membre présuppose son acceptation en l'état du contrat de mandature en cours, y compris ses conséquences budgétaires.

Le CNIV peut également avoir des membres associés qui doivent être des Interprofessions du secteur des boissons. Leurs relations avec le CNIV sont prévues dans une convention signée par le Président ou son représentant après accord du Conseil exécutif du CNIV.

REPRESENTATION DE LA MARQUE



La marque doit être reproduite, pour être utilisée, dans son intégralité, et telle que déposée à l'INPI, en respectant le *Guide d'utilisation de la marque* en annexe. Ses différents éléments ne peuvent être utilisés séparément. Les caractéristiques graphiques de la marque (forme, couleur, termes, langue, positionnement, etc.) ne peuvent être modifiées, y compris en vue de leur adaptation aux actions interprofessionnelles.

PRODUITS OU SERVICES VISES PAR LA MARQUE

Les produits et services visés par la marque collective Wines of France sont les suivants :

Publications électroniques téléchargeables ; appareils et instruments scientifiques, photographiques, cinématographiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; alcoomètres ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images ; appareils d'enseignement audiovisuel ; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques ; disques compacts [audio-vidéo], DVD et autres supports d'enregistrement numériques, clés USB ; équipements pour le traitement d'informations, ordinateurs ; logiciels [programmes enregistrés] ; agendas électroniques ; appareils pour l'analyse des aliments ; balances ; doseurs ; appareils pour la distillation à usage scientifique ; étiquettes électroniques pour marchandises ; étiquettes indicatrices de température, autres qu'à usage médical ; appareils de fermentation [appareils de laboratoire] (en classe 9)

Imprimés, journaux, magazines, revues, lettres d'information, livres, manuels, fiches, albums, publications imprimées, catalogues et brochures, affiches ; cartes géographiques ; produits de l'imprimerie ; cahiers ; calendriers ; carnets ; publications ; prospectus ; enseignes en carton ou en papier ; étiquettes non en tissu ; papeterie, adhésifs (matières collantes) pour la papeterie, autocollants (articles de papeterie) ; crayons ; stylos ; sacs [enveloppes, pochettes] pour l'emballage [en papier ou en matières plastiques] ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; dessous de carafes et de verres, en carton ou en matière plastique ; drapeaux et fanions en papier ; emballages en carton ou en papier pour bouteilles (en classe 16)

Marque collective – CNIV
Règlement d'Usage
Octobre 2021 - 3/6

Le règlement d'usage est publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Boissons alcoolisées (à l'exception des bières) ; vins ; tous ces produits étant d'origine française ou fabriqués en France (en classe 33)

Services de publicité ; services d'organisation d'expositions, de salons, de foires et de toutes manifestations à buts commerciaux ou de publicité ; services d'organisation d'ateliers, notamment de dégustation de vins, et de concours à buts promotionnels avec ou sans distribution de prix ou attribution de récompenses, notamment dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires ; gérance administrative de lieux d'exposition ; services d'organisation de rencontres d'affaires dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires, à savoir mise en relation d'exposants et de visiteurs pour la tenue de réunions commerciales ; services de publicité ; distribution de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; promotion des ventes pour des tiers ; services de présentation et de démonstration de produits et de services dans un but promotionnel ; informations statistiques, d'affaires, commerciales dans le domaine des expositions et notamment relatives à l'organisation d'expositions ; publicité par correspondance, radiophonique, télévisée ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; courrier publicitaire ; location de temps publicitaire sur tous moyens de communication ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires, y compris sur le réseau Internet ; organisation d'opérations promotionnelles en vue de fidéliser la clientèle ; organisation de campagnes promotionnelles régionales et nationales ; services d'abonnements à des journaux pour des tiers ; services d'abonnements pour des tiers à tous supports d'informations, de textes, de sons et/ou d'images, et notamment sous la forme de publications électroniques et numériques ; services de gestion de fichiers informatiques (en classe 35)

Services d'éducation, de formation ; services d'organisation d'expositions, de foires, de salons et de toutes manifestations à des fins culturelles ou éducatives ; organisation et conduite de colloques, conférences, congrès, séminaires, symposiums ; services d'animation d'ateliers, notamment de dégustation de vins, dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires, à buts culturels ou éducatifs ; services d'organisation de concours en matière d'éducation, de divertissement, avec ou sans distribution de prix ou attribution de distinctions, dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires ; planification et organisation de réceptions (divertissement) ; services d'édition d'imprimés, journaux, magazines, revues, périodiques, livres, fiches, manuels, albums, catalogues et brochures, affiches, sur tous supports y compris électroniques ; publication de textes autres que publicitaires sur tous supports ; services d'exploitation de publications électroniques non téléchargeables ; services de divertissement, informations relatives aux loisirs ; activités sportives et culturelles ; production de films, de courts métrages, de documentaires, de magazines radiophoniques ou de télévision ; montage de programmes radiophoniques ou télévisuels ; services d'organisation et de production de spectacles ; gestion, organisation et administration des affaires commerciales ; travaux de bureau (en classe 41)

PERSONNES AUTORISEES A UTILISER LA MARQUE

Les personnes morales autorisées à utiliser la marque sont les Interprofessions membres du CNIV, adhérentes ou associées par convention, à jour de leur cotisation.

Les partenaires, publics ou privés, du CNIV et/ou des Interprofessions peuvent être autorisés à utiliser la marque lorsqu'ils réalisent des actions au profit des Interprofessions, et avec leur accord.

Marque collective – CNIV
Règlement d'Usage
Octobre 2021 - 4/6

Le règlement d'usage est publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

CONDITIONS D'USAGE DE LA MARQUE

Les Interprofessions membres adhérentes et associées du CNIV peuvent utiliser la marque dans le cadre de leurs missions définies par les dispositions concernées du règlement UE 1308/2013 du 17 décembre 2013 portant OCM unique et du code rural et de la pêche maritime.

Cet usage doit se faire, dans la forme, conformément au *Guide d'utilisation de la marque* en annexe, fourni par le CNIV.

Toute utilisation, individuelle ou collective de la marque, par une ou plusieurs Interprofessions membres du CNIV doit faire l'objet d'une demande écrite préalable deux mois avant la réalisation de l'action au cours de laquelle la marque sera utilisée. Elle doit s'accompagner à minima de la présentation de l'action visée, de l'utilisation envisagée et des supports sur lesquels la marque sera utilisée, ainsi que la durée d'utilisation.

Cette demande sera étudiée lors d'un Conseil exécutif du CNIV. Une réponse formelle sera fournie au(x) demandeur(s) accompagnée d'une copie du guide d'utilisation au plus tard quinze jours avant le démarrage de l'action. L'usage de la marque, s'il est autorisé, est limité à l'action pour laquelle l'autorisation a été formellement demandée. Pendant toute cette durée, l'utilisation de la marque doit être conforme à l'autorisation donnée, au présent règlement d'usage et au Guide d'utilisation.

Les partenaires publics ou privés du CNIV et/ou des Interprofessions peuvent demander l'autorisation d'utiliser la marque dans les conditions définies ci-dessus. Ils devront alors apporter la preuve de l'autorisation des Interprofessions concernées et/ou du CNIV et de leur association effective à l'action proposée.

Cette demande d'autorisation ne s'applique pas aux actions décidées et mises en œuvre collectivement au sein du CNIV.

Le droit d'utiliser la marque est consenti aux Interprofessions et à leurs partenaires à titre gratuit.

Le droit d'utiliser la marque n'emporte pas le droit, pour les utilisateurs autorisés, de la déposer comme marque ou comme élément de leur marque.

CONTROLE ET SANCTIONS

Le CNIV se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la marque par tous moyens.

En cas d'utilisation non conforme, ou sans autorisation expresse du CNIV, le CNIV notifie à l'Interprofession les manquements constatés. A compter de la réception de cette notification, l'Interprofession dispose de quinze jours pour se mettre en conformité, soit en modifiant l'usage de la marque, soit en y mettant un terme. A défaut, l'Interprofession doit cesser tout usage de la marque et retirer toute référence à la marque dans l'ensemble de ses supports. Cette mise en conformité ne peut faire l'objet d'aucune prise en charge financière par le CNIV.

L'usage non conforme et/ou la poursuite de l'utilisation sans autorisation de la marque, malgré la notification du CNIV, constitue un agissement illicite que le CNIV pourra faire sanctionner

Marque collective – CNIV
Règlement d'Usage
Octobre 2021 - 5/6

Le règlement d'usage est publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

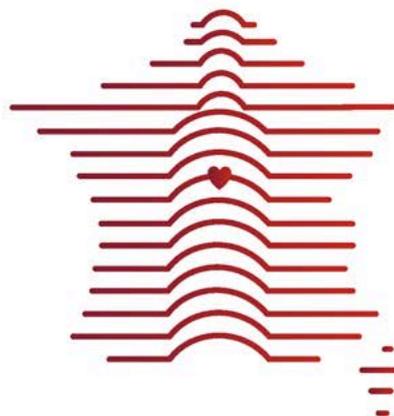
et pour lequel il pourra demander réparation, devant les tribunaux compétents. En outre, le CNIV se réserve le droit d'intenter toute action judiciaire qu'il juge opportune.

Les Interprofessions sont responsables des conséquences directes ou indirectes de l'utilisation de la marque. Elles s'engagent à en supporter tous les frais et charges, y compris si la responsabilité du CNIV est engagée de leur fait ou du fait de leur utilisation de la marque. Le CNIV ne garantit en effet que ses propres actions, ainsi que l'existence matérielle de la marque.

Il garantit, par ailleurs, que la marque n'a à sa connaissance et à la date d'entrée en vigueur du présent règlement fait l'objet d'aucun droit privatif antérieur.

ANNEXE : Guide d'utilisation de la Marque

ANNEXE



WINES OF FRANCE

ONE COUNTRY. A WORLD OF TASTES.

CHARTRE GRAPHIQUE

SEPTEMBRE 2021



CHARTRE GRAPHIQUE
SEPTEMBRE 2021

01 Logotype

02 Zone de sûreté

03 Couleurs

04 Typographies

05 Interdits

06 Fonds & Recommandations

Logotype

Logotype :
Déclinaison horizontale



Logotype : Construction

Le logo est composé de typographie : son nom, la base line et d'un pictogramme.

Logotype : Construction

Déclinaison horizontale



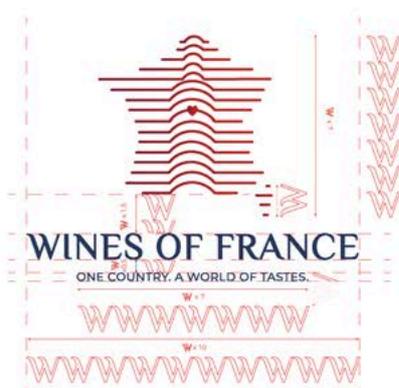
Logotype : Construction

Le logo est composé de typographie : son nom, la base line et d'un pictogramme.

Logotype : Construction

Déclinaison horizontale

W = unité de proportion



Zone de sureté
Le logo sera de préférence sur fond blanc

Zone de sureté
Déclinaison horizontale



Zone de sûreté
Le logo sera de préférence sur fond blanc

Zone de sûreté
Déclinaison horizontale



Couleurs
Le logo sera de préférence sur fond blanc



DÉGRADÉ ROUGE



PANTONE 7427C
C25,5 M100 J81 N22
R133 V30 B50



PANTONE 485C
C6 M97,5 J100 N0,57
R193 V42 B33



PANTONE 534C
C98,5 M84,6 J36,22 N27
R42 V56 B93

Couleurs

Version noir à utiliser sur fond clair
dans le cas d'une impression noir et blanc

Couleurs

Déclinaison horizontale



Couleurs

Version blanc à utiliser sur fond foncé
dans le cas d'une impression noir et blanc

Couleurs

Déclinaison horizontale



Les typographies

ZCOOL XiaoWei Regular

Utilisation pour du titrage uniquement en capitales
Approche 30

ABCDEFGHIJKLM
NOPQRSTUVWXYZ

LOREM IPSUM DOLOR SIT
AMET, CONSECTETUER
ADIPISCING ELIT.

Les typographies

Montserrat Regular

Utilisation pour le texte courant
Approche 15

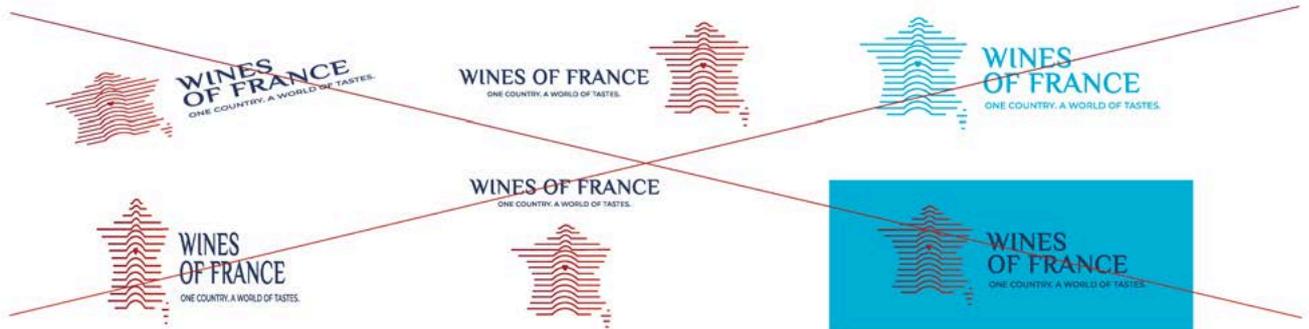
ABCDEFGHIJKLM
NOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklm
nopqrstuvwxyz
0123456789

Lorem ipsum dolor sit amet, consecte-
tuer adipiscing elit, Lorem ipsum dolor
sit amet, consectetuer adipiscing elit,
sed diam nonum

Les interdictions

- a) il est interdit de déformer le logotype
- b) il est interdit de déplacer le blason
- c) il est interdit de changer la proportion blason/typographie

- d) il est interdit de modifier le bloc typographique
- e) il est interdit de changer la couleur du logotype



Recommandations et Fonds

a) il est recommandé d'utiliser le logo rouge et bleu sur fond blanc.
b) il est recommandé d'utiliser le logo blanc sur fond de couleur.

c) il est recommandé d'utiliser le logo blanc sur fond photo à condition que la lisibilité le permette.
d) il est recommandé d'utiliser la déclinaison verticale du logotype pour les formats verticaux.





mise à disposition de films, non téléchargeables, par le biais de services de vidéo à la demande; production de films cinématographiques; location de décors de spectacles; services de photographie; organisation de concours (éducation ou divertissement); organisation et conduite de colloques; organisation et conduite de conférences; organisation et conduite de congrès; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs; réservation de places de spectacles; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique; services de jeux d'argent; publication électronique de livres et de périodiques en ligne;

Classe N° 43: Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire; services de bars; services de traiteurs; services hôteliers; réservation de logements temporaires; services de crèches d'enfants; mise à disposition de terrains de camping; services de maisons de retraite pour personnes âgées; services de pensions pour animaux domestiques.

Classes de produits ou services : 41, 43.

BOPI de publication antérieure : 21/29

N° National : 21 4 780 750

Dépôt du : 28 JUIN 2021

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Madame Sylvaine GAUTIER, 60 Rue des Namnetes, 44130 BLAIN.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
ACTIF HORIZON, Madame Sylvaine GAUTIER, 60 Rue des Namnetes, 44130 BLAIN.



Marque figurative.

Classe N° 41 : formation.

Classes de produits ou services : 41.

BOPI de publication antérieure : 21/29

N° National : 21 4 780 771

Dépôt du : 28 JUIN 2021

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE ET A INDICATION GEOGRAPHIQUE (C.N.I.V.), Association régie selon la Loi du 1er juillet 1901, 12 rue Sainte Anne, 75001 PARIS.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
CABINET DEGRET, Madame Magali CLAIR, 24 place du Général Catroux, 75017 PARIS.



Marque déposée en couleurs.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : Bleu = Pantone 534 C; nuances de rouge, dont le rouge vif = Pantone 7427 C

Classe N° 9: Publications électroniques téléchargeables ; appareils et instruments scientifiques, photographiques, cinématographiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; alcoomètres ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images ; appareils d'enseignement audiovisuel ; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques ; disques compacts [audio-vidéo], DVD et autres supports d'enregistrement numériques, clés USB ; équipements pour le traitement d'informations, ordinateurs ; logiciels [programmes enregistrés] ; agendas électroniques ; appareils pour l'analyse des aliments ; balances ; doseurs ; appareils pour la distillation à usage scientifique ; étiquettes électroniques pour marchandises ; étiquettes indicatrices de température, autres qu'à usage médical ; appareils de fermentation [appareils de laboratoire] ;

Classe N° 16: Imprimés, journaux, magazines, revues, lettres d'information, livres, manuels, fiches, albums, publications imprimées, catalogues et brochures, affiches ; cartes géographiques ; produits de l'imprimerie ; cahiers ; calendriers ; carnets ; publications ; prospectus ; enseignes en carton ou en papier ; étiquettes non en tissu ; papeterie, adhésifs (matières collantes) pour la papeterie, autocollants (articles de papeterie) ; crayons ; stylos ; sacs [enveloppes, pochettes] pour l'emballage [en papier ou en matières plastiques] ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; dessous de carafes et de verres, en carton ou en matière plastique ; drapeaux et fanions en papier ; emballages en carton ou en papier pour bouteilles ;

Classe N° 33: Boissons alcoolisées (à l'exception des bières) ; vins ; tous ces produits sont d'origine française ou fabriqués en France ;

Classe N° 35: Services de publicité ; services d'organisation d'expositions, de salons, de foires et de toutes manifestations à buts commerciaux ou de publicité ; services d'organisation d'ateliers, notamment de dégustation de vins, et de concours à buts promotionnels avec ou sans distribution de prix ou attribution de récompenses, notamment dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires ; gérance administrative de lieux d'exposition ; services d'organisation de rencontres d'affaires dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires, à savoir mise en relation d'exposants et de visiteurs pour la tenue de réunions commerciales ; services de publicité ; distribution de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; promotion des ventes pour des tiers ; services de présentation et de démonstration de produits et de services dans un but promotionnel ; informations statistiques, d'affaires, commerciales dans le domaine des expositions et notamment relatives à l'organisation d'expositions ; publicité par correspondance, radiophonique, télévisée ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; courrier publicitaire ; location de temps publicitaire sur tous moyens de communication ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires, y compris sur le réseau Internet ; organisation d'opérations promotionnelles en vue de fidéliser la clientèle ; organisation de campagnes promotionnelles régionales et nationales ; services d'abonnements à des journaux pour des tiers ; services d'abonnements pour des tiers à tous supports d'informations, de textes, de sons et/ou d'images, et notamment sous la forme de publications électroniques et numériques ; services de gestion de fichiers informatiques ;

Classe N° 41: Services d'éducation, de formation ; services d'organisation d'expositions, de foires, de salons et de toutes manifestations à des fins culturelles ou éducatives ; organisation et conduite de colloques, conférences, congrès, séminaires, symposiums ; services d'animation d'ateliers, notamment de dégustation de vins, dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires, à buts culturels ou éducatifs ; services d'organisation de concours en matière d'éducation, de divertissement, avec ou sans distribution de prix ou attribution de distinctions, dans le cadre de salons, colloques, conférences, congrès, expositions, foires ; planification et organisation de réceptions (divertissement) ; services d'édition d'imprimés, journaux, magazines, revues, périodiques, livres, fiches, manuels, albums, catalogues et brochures, affiches, sur tous supports y compris électroniques ; publication de textes autres que publicitaires sur tous supports ; services d'exploitation de publications électroniques non téléchargeables ; services de divertissement, informations relatives aux loisirs ; activités sportives et culturelles ; production de films, de courts métrages, de documentaires, de

magazines radiophoniques ou de télévision ; montage de programmes radiophoniques ou télévisuels ; services d'organisation et de production de spectacles ; gestion, organisation et administration des affaires commerciales ; travaux de bureau.

Classes de produits ou services : 9, 16, 33, 35, 41.

Marque collective

BOPI de publication antérieure : 21/29

N° National : 21 4 780 804

Dépôt du : 28 JUIN 2021

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Monsieur Charles DE BASLY DE TOURNEMINE, 2 Hameau de Trequière, 7522 BLANDAIN, Belgique.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
DS AVOCATS, Madame Marie-Ludivine FACON, 8 Rue Anatole France, 59000 Lille.

PELLET DU NORD

Marque verbale.

Classe N° 35 : Services de vente au détail concernant les appareils de chauffage et les chaudières ; Services de vente en gros concernant les appareils de chauffage et les chaudières ; Présentations de produits et services ; Démonstration de produits ; Fourniture d'information sur les produits à la clientèle ;

Classe N° 37 : Installation d'équipements de chauffage ; Entretien et réparation d'installations de chauffage ; Installation de chaudières ; Services de réparation ou de maintenance de chaudières ; Mise à disposition d'informations en matière d'installation, d'entretien et de réparation d'appareils de chauffage et de chaudières.

Classes de produits ou services : 35, 37.

BOPI de publication antérieure : 21/29

N° National : 21 4 780 821

Dépôt du : 28 JUIN 2021

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Monsieur Charles DE BASLY DE TOURNEMINE, 2 Hameau de Trequière, 7522 BLANDAIN, Belgique.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
DS AVOCATS, Madame Marie-Ludivine FACON, 8 Rue Anatole France, 59000 Lille.

NORD PELLET

Marque verbale.

Classe N° 35 : Services de vente au détail concernant les appareils de chauffage et les chaudières ; Services de vente en gros concernant les appareils de chauffage et les chaudières ; Présentations de produits et services ; Démonstration de produits ; Fourniture d'information sur les produits à la clientèle ;

Classe N° 37 : Installation d'équipements de chauffage ; Entretien et réparation d'installations de chauffage ; Installation de chaudières ; Services de réparation ou de maintenance de chaudières ; Mise à disposition d'informations en matière

d'installation, d'entretien et de réparation d'appareils de chauffage et de chaudières.

Classes de produits ou services : 35, 37.

BOPI de publication antérieure : 21/29

N° National : 21 4 780 929

Dépôt du : 29 JUIN 2021

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Madame Héléne ROMANO, 10 Allée Résidence Récamier, ITPR, 69130 Ecully.

ITPR, SARL, 10 Allée Résidence Récamier, INSTITUT TRAUMATISME PSYCHIQUE ET RESILIENCE, 69130 Ecully.
N° SIREN : 799 930 136.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
ITPR, Madame Héléne ROMANO, 10 Allée Résidence Récamier, INSTITUT TRAUMATISME PSYCHIQUE ET RESILIENCE, 69130 Ecully.

Institut Traumatisme Psychique et
Résilience (ITPR)

Marque verbale.

Classe N° 35 : conseils en communication (relations publiques) ;

Classe N° 41 : Éducation ; formation ; mise à disposition d'informations en matière d'éducation ; publication de livres ; organisation et conduite de colloques ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne.

Classes de produits ou services : 35, 41.

BOPI de publication antérieure : 21/29

N° National : 21 4 781 015

Dépôt du : 29 JUIN 2021

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

GRUPE SLIMEO DEPILEO, Société par actions simplifiée, 202 Avenue de Colmar, 67100 Strasbourg.

N° SIREN : 900 632 928.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
FIDAL, Madame Laurence DREYFUSS-BECHMANN, 9 Avenue de l'Europe, CS 10002, 67013 Strasbourg.



Marque figurative.

Demande d'extension : Polynésie française.

Classe N° 3 : Baumes autres qu'à usage médical ; cosmétiques ; crèmes cosmétiques ; crèmes cosmétiques amincissantes ; crèmes hydratantes ; extraits de plantes à usage cosmétique ; gels de massage autres qu'à usage médical ; gommages pour le visage et le corps ; huiles à usage cosmétique ; laits de toilette ; lotions à usage cosmétique ; masques de beauté ; masques hydratants ; masques physiologiques ; préparations à base d'algues pour l'amincissement ; préparations cosmétiques pour l'amincissement ; préparations phytocosmétiques ; préparations pour le bain, non à usage médical ; préparations de collagène à usage cosmétique ; produits cosmétiques ; produits cosmétiques pour les soins de la peau ; produits hydratants ; produits d'hygiène esthétique ; produits de parfumerie ; produits de parfumerie à usage cosmétique ; savons ; savons exfoliants ;

N° National : 21 4 780 392



PARTIE I-2

N° National : 21 4 781 395

TOUS DONNEURS

PARTIE I-2

N° National : 21 4 780 721



PARTIE I-2

N° National : 21 4 781 770



PARTIE I-2

N° National : 21 4 780 771



PARTIE I-2

N° National : 21 4 782 142



PARTIE I-2